

Nos disparus

La question des disparus est certainement, de toutes celles qui concernent les prisonniers, la plus angoissante pour les familles.

Elle est celle qui doit préoccuper d'abord les pouvoirs publics ; qui appelle des mesures urgentes et efficaces de la part du gouvernement.

J'ai tout récemment prié instamment le président du Conseil d'user de toute son autorité pour tirer de l'anxiété tant de familles éplorées ; à la Chambre, mon collègue et ami Henri Galli a, de nouveau, signalé avec une éloquence émue l'importance de la question.

Le nombre de nos soldats disparus, surtout pendant la période qui va du 20 août au 4 septembre 1914, c'est-à-dire pendant la retraite de Belgique, est si élevé qu'on reste presque incrédule quand on l'entend prononcer. Une expérience douloureuse de plus de 15 mois a prouvé surabondamment que tous les moyens mis à la disposition des familles pour obtenir des renseignements sont complètement inefficaces.

Ni la Croix-Rouge de Genève, ni le Comité catholique, ni les ambassades des puissances neutres n'ont pu fournir des listes sérieuses des soldats décédés ou faits prisonniers pendant la retraite de Belgique.

Les renseignements officiels fournis par les autorités allemandes sont dérisoires par rapport au nombre des disparus. Ils s'appliquent à peine à un sixième du nombre total et Galli a dit que ce nombre s'élevait à presque 60.000.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne ne soit aujourd'hui à même de fournir des renseignements plus complets et plus précis. Beaucoup de fonctionnaires des régions envahies ont fait le recensement des décès survenus soit dans les ambulances ou hôpitaux, soit sur le champ de bataille même au moment des inhumations.

Je sais, par exemple, qu'à Guise, le juge de paix s'est employé avec un zèle et un dévouement qui a fait d'admiration de tous à procéder au recensement de nos glorieux morts ; que ces listes sont entre les mains des autorités allemandes qui, après quatre mois, n'ont pas encore daigné nous faire à ce sujet la moindre communication.

D'autre part, si l'on songe au nombre important de disparus introuvables, il est inadmissible de supposer qu'ils soient tous décédés. Beaucoup d'entre eux sont prisonniers. Que sont-ils devenus ?

Les bruits les plus divers viennent aux oreilles des familles torturées : les uns prétendent qu'ils sont employés à des travaux de défense sur les fronts russes ; d'autres affirment qu'ils travaillent dans les usines à la fabrication des munitions. Un seul fait est certain, c'est que l'ennemi leur interdit toute correspondance avec leurs familles ; que depuis 15 mois il inflige à des pères et à des mères, à des épouses, à des enfants, la plus cruelle souffrance morale que l'on puisse endurer. Il est temps que cela finisse !

Le distingué sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, M. Joseph Thierry, a promis que le gouvernement insisterait pour obtenir une satisfaction complète. Il faut que le gouvernement sache bien que les familles, les milliers de familles qui souffrent silencieusement depuis 15 mois, ne se contenteront pas de ces promesses qui partent sans doute de bonnes intentions, mais dont on a trop souvent reconnu l'inefficacité. Elles estiment qu'elles ont le devoir impérieux d'exiger des pouvoirs publics d'autres initiatives qui soient plus fécondes en résultats que les moyens employés jusqu'à présent. Elles veulent que l'Etat les protège efficacement contre les rumeurs et les cruautés des innombrables barbares que sont nos ennemis.

N'en déplaise aux humanitaristes impénitents, à la force il faut répondre par la force. Que nous importe que les prisonniers allemands aillent après la guerre raconter en Allemagne comme ils étaient bien traités en France, si nos fils et nos frères souffrent et meurent de misère et de faim !

Le gouvernement allemand doit nous fournir la liste complète de nos soldats décédés ou faits prisonniers : il faut par tous les moyens le contraindre à fournir cette liste. Pour l'obtenir, s'il faut employer à l'égard des prisonniers allemands des mesures de représailles, n'hésitez pas à les employer.

Ecoutez cet appel déchirant que je trouve dans une des nombreuses lettres que m'adressent des parents angoissés : « Nos disparus sont privés de tout secours moral et matériel. Quand on songe que les malheureux prisonniers qui sont officiellement avoués et secourus vivent une vie de misère et qu'on arrive à peine à satisfaire leur faim, que doivent penser les familles de ces malheureux introuvables sur le sort réservé à leurs. Aussi, du plus profond de leur âme, vous crient-elles : « Pitié ! Pitié ! vous qui en avez les moyens, faites cesser leurs tortures ! »

Il faut que le gouvernement entende ces appels.

Nous attendons de lui non pas de vagues promesses, mais des actes, des actes énergiques. Sans vouloir, comme on l'a dit, ouvrir sur ce sujet douloureux un débat pénible, nous croyons qu'il est de notre devoir de représenter à la nation de rappeler au gouvernement ce que réclament tant de familles malheureuses. Pour ma part, je n'y failirai pas.

Aristide PRAT,
Député de Seine-et-Oise.

Le Haut Commandement

Les modifications
et ce qu'on en a dit
à la Chambre

D'après les dernières nouvelles, le général Joffre, commandant en chef des armées françaises, s'adjoindrait le général de...

En fait, rien d'essentiel n'est changé. Le général Joffre commandait en chef l'armée française et garde ses fonctions. On s'effraye un peu du surcroît des préoccupations et de travail qui lui est imposé par l'extension de son autorité au-delà du théâtre d'opérations du Nord-Est. C'est là, pense-t-on, une tâche écrasante, s'ajoutant à une qui était déjà bien lourde pour les épaules d'un seul homme. En effet, bien que les corps expéditionnaires des Dardanelles et de Salonique, si importants qu'ils soient, restent en réalité secondaires en comparaison des armées déployées de Belfort à la mer, s'il s'agissait de faire exercer le commandement direct de ces corps par le chef de l'armée, il y aurait là une grosse imprudence. Mais ce n'est pas ainsi qu'il faut comprendre la décision prise. Le rôle du général en chef pour Salonique et pour Gallipoli est celui d'une haute direction d'ensemble, laissant toute initiative au commandement local et se bornant à donner aux opérations en Orient, accessoires malgré tout leur intérêt, l'importance relative qu'elles comportent, tant comme programme général que comme moyens d'exécution.

Avant que cette mesure ne fût prise, il eût été possible d'enlever au front du nord-est telles ou telles unités pour les envoyer ailleurs, sans que le général en chef pût étudier la question d'opportunité. En étendant son autorité, le gouvernement lui donne donc une marque de haute confiance, en même temps qu'il assure un fonctionnement plus régulier, plus uniforme, des organes de direction. Le surcroît de travail qui en résulte n'est pas en comparaison du résultat qu'on doit en attendre ; et d'ailleurs, il est évident que les rouages du commandement doivent recevoir en conséquence les additions nécessaires.

Si le général de... devient le second du général Joffre, avec le titre, normal en pareil cas, de « major général », c'est pour lui un changement d'attributions. Il se trouve de nouveau le collaborateur direct qu'il était avant la guerre, à la tête de l'état-major de l'armée, quand le général Joffre réunissait au titre de président du conseil supérieur de la guerre celui de chef d'état-major général. Au lieu de commander directement une partie de nos forces, il s'occupera de la direction de l'ensemble. La nomination du major général, conséquence de l'extension des pouvoirs du général en chef, est donc, comme cette dernière, dans l'intérêt de l'unité de commandement, réalisée autant que possible en ce qui nous concerne.

Général BERTHAUT.

La question de confiance posée par M. Briand

Cette question du haut commandement a été évoquée hier à la Chambre. M. Emile Constant, député de la Gironde, a déposé une demande d'interpellation « sur les considérations qui ont amené le gouvernement à prendre le décret du 2 décembre relatif au haut commandement et sur la portée de cet acte. »

M. Emile Constant ayant refusé de retirer son interpellation, M. Briand est monté à la tribune et a dit : « Le gouvernement, dans les limites de ses prérogatives, a considéré de son devoir de réaliser l'unité de commandement de toutes les forces françaises sur tous les terrains d'opérations. Il l'a fait et un décret a indiqué dans quelles conditions cette mesure a été prise. Il persiste à croire qu'une discussion sur ce sujet pourrait être des plus nuisibles. Si des républicains se sentent les orateurs de se tenir sur une réserve nécessaire, personne ne peut que le débat ne risquerait pas de dégénérer en discussions nuisibles, présentant les inconvénients les plus graves. (Très bien !)

« Peut-être une heure viendra où le gouvernement sera amené à fournir au Parlement toutes les explications qu'il peut désirer. »

M. Alexandre Blanc. — Après la guerre ! M. le président du Conseil. — Vous ne pouvez pas me reprocher d'avoir manqué à mes promesses de collaboration constante avec les commissions des Chambres. « Quand vous institueriez une procédure de comité secret, je déclare que dans le moment présent je ne pourrais apporter des observations, qu'il n'est pas en mon pouvoir de faire aujourd'hui. Je pense que le Parlement a raison de vouloir exercer son contrôle, mais il y a bien des manières d'exercer ce contrôle, en collaboration avec le gouvernement, c'est-à-dire en lui apportant les sentiments de confiance, dont il a besoin. Mais je n'admetts pas, qu'à aucun moment, et surtout à l'heure où nous sommes, le contrôle parlementaire puisse empêcher sur les attributions et les prérogatives du gouvernement. »

« Quand il vous dit qu'à l'heure actuelle il lui est impossible d'accepter l'interpellation de M. Constant, quand il ajoute qu'il le pourrait avoir des conséquences nuisibles ou bien vous devez le croire et lui accorder votre confiance, ou bien, si vous ne le croyez pas, invitez-le à céder la place à d'autres. »

Cette déclaration a provoqué des applaudissements sur certains bancs de la Chambre et sur d'autres, des rumeurs. M. Chatain demande à M. Briand de ne pas renvoyer à une date indéterminée certaines explications nécessaires.

— Nous ne demandons pas aux Chambres, dit-il, de soulever des débats passionnés, mais nous vous supplions, dans l'intérêt de la défense nationale, de faire confiance au pays. Nous demandons à M. le président du Conseil de ne nous dire que ce qu'il peut dire, mais de nous dire tout ce qu'il peut dire.

M. Combarès-Morel, après avoir demandé une séance secrète, accepte l'ajournement qui est voté par 443 voix contre 98.

Furieuses attaques des Bulgares contre les Alliés

(De notre correspondant particulier)
Salonique, 8 Décembre.
(Arrivée le 9.)

Les Bulgares qui, depuis quelques jours, se tenaient silencieux, viennent de profiter de notre mouvement de concentration sur Salonique pour nous attaquer furieusement.

Hier mardi, cette nuit et ce matin ils ont prononcé leur offensive sur tout le front franco-anglais. Ils ont fait coïncider leur réveil avec notre retraite stratégique. Les renforts envoyés et l'aide des canons français laissent encore tout espoir. Notre mouvement s'effectue avec fermeté, il ne sera pas troublé par le calcul bulgare.

Les officiers grecs sont arrivés à Salonique pour s'entendre avec le général Sarrai au sujet des fortifications de la ville. — A. L.

Elles sont repoussées
par nos troupes

(Officiel). — Depuis le dernier communiqué, les Bulgares ont effectué sur différents points de notre front de violentes attaques qui ont toutes été repoussées avec de grosses pertes pour l'ennemi.

Le combat continue en face de notre tête de pont de Gradec, sur le Vardar.

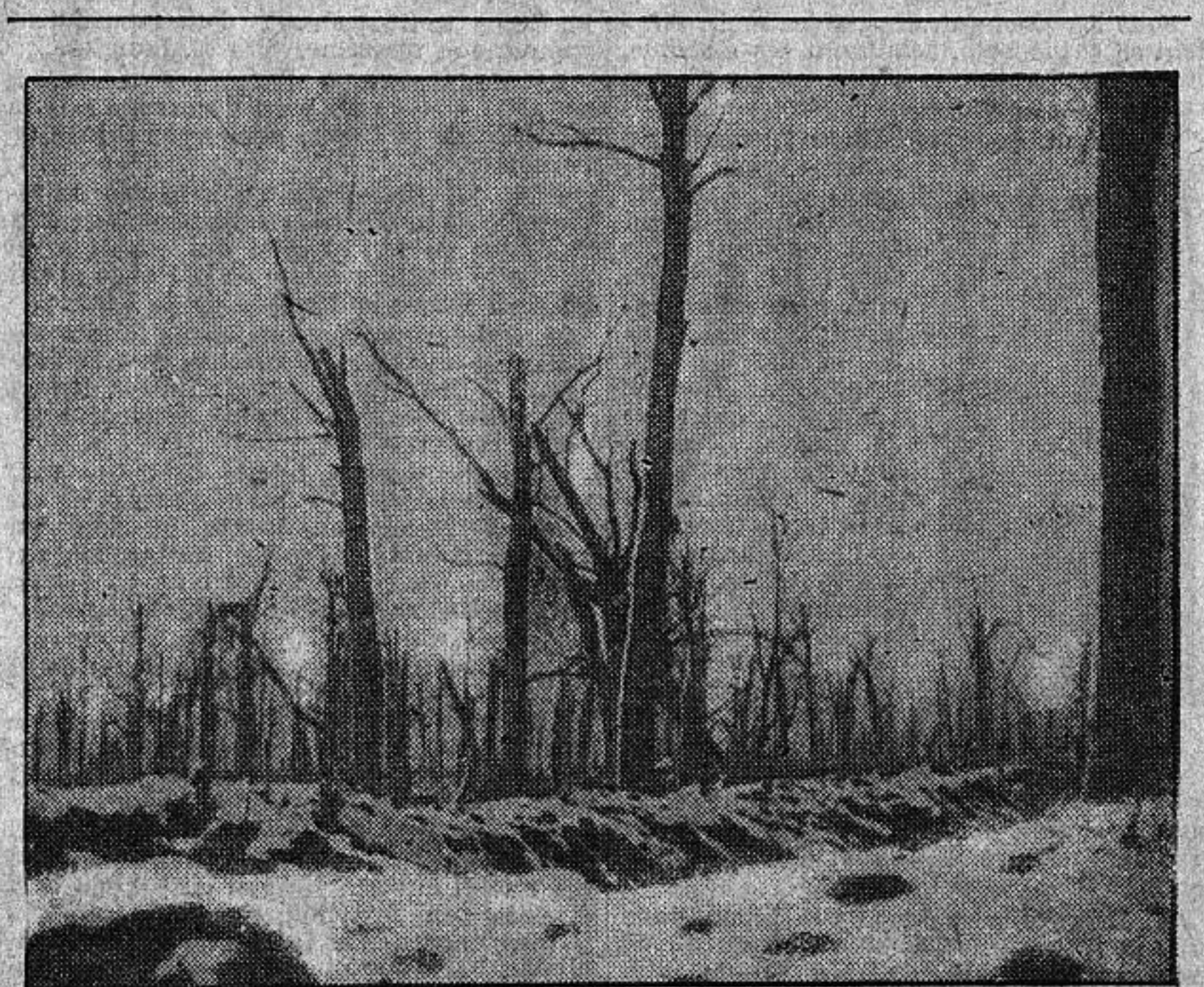
Les préoccupations à Salonique
(De notre correspondant particulier)
Milan, 9 Décembre.

Le correspondant du Corriere della Sera à Salonique envoie une dépêche dans laquelle il se fait l'écho des préoccupations qu'on ressent dans cette ville au sujet de la situation de l'armée franco-anglaise.

On signale une grande activité ennemie sur le front franco-anglais. Depuis trois jours les Bulgares attaquent en rangs serrés, particulièrement le long de la Cerba, sur le front occupé par les Français. Les Bulgares ont engagé aussi des duels d'artillerie contre les Anglais dans le secteur de Kosturino.

Jusqu'à présent les Bulgares n'ont pas réussi à percer d'aucune façon la ligne des Alliés, parce que les Français comme les Anglais résistent vaillamment. Mais il ne faut pas cacher qu'il n'est pas improbable que de nouvelles attaques opiniâtres des Bulgares préparent et ouvrent la voie à d'importantes forces austro-allemandes devenues disponibles après qu'on eût cessé à la poursuite des Serbes. On verra alors apparaître dans toute sa gravité le danger qui commença à se dessiner lorsque la jonction des Alliés avec les Serbes devint impossible. Les deux armées réunies auraient pu résister.

Les Serbes battus et éloignés, les Alliés



Au Bois Le Prêtre : le « Quart en réserve » sous la neige

Communiqués officiels

SUR LE FRONT FRANÇAIS :
(494^e jour de Guerre) 3 heures soir.

EN CHAMPAGNE, au cours de la nuit, notre artillerie poursuivait le bombardement des positions allemandes, a fait sauter un dépôt de munitions au SUD DE SAINT-SOUPLET.

Nos contre-attaques A L'EST DE LA BUTTE DE SOUAIN ont continué à refouler l'adversaire qui ne garde plus qu'une partie de la tranchée avancée complètement bouleversée. Nos batteries, par leur tir constant, empêchent l'ennemi de s'y établir.

EN ARGONNE, nous avons fait exploser avec succès deux mines dans la région de la Haute-Chevauchée. 11 heures soir.

Canonade intermittente sur divers points du front.

Dans la région de ROYE nous avons exécuté un tir efficace sur une batterie allemande repérée par nous près de Dan court.

AUX EPARGES, lutte de mines. Un groupe de travailleurs ennemis a été enseveli par l'explosion d'un de nos fourneaux.

CORPS EXPEDITIONNAIRE DES DARDANELLES :

Le 5 décembre, une tentative d'attaque ennemie a été immédiatement arrêtée par nos feux.

Le 6, l'efficacité de nos engins de tranchées qui font brèche dans les lignes ennemies et provoquent l'explosion d'un dépôt de munitions turc. L'ennemi a riposté par un violent bombardement qui n'a causé aucun dégât.

Dans la mer de Marmara, un sous-marin anglais a torpillé et coulé le contre-torpilleur turc Yar-Hissar, faisant prisonniers deux officiers et quarante hommes.

Où en est la Grèce

Il n'y a que ceux qui sont décidés à fermer les yeux à la lumière, qui peuvent encore se faire illusion sur les dispositions de la Grèce. Le roi Constantin qui est apparemment plus qualifié que personne pour en parler les a fait connaître dans une succession d'interviews, dont le sens est remarquablement transparent.

Il a déclaré qu'il maintiendrait coûte que coûte la neutralité de son royaume, qu'il ne retirerait pas pour l'instant ses troupes de Salonique, qu'il s'attendait à voir le territoire grec envahi par les Austro-Allemands dans le cas où les forces franco-britanniques seraient refoulées, que, si cette éventualité se produisait, il protesterait solennellement et ordonnerait la démobilisation de son armée.

On n'a donc à peu près rien obtenu de ce qu'on lui avait demandé. J'avais dit que les voyages d'ambassadeurs spéciaux, les objurgations et les menaces seraient inutiles. L'événement m'a encore une fois donné raison. Nous ne pouvions agir efficacement sur le gouvernement hellène que dans un autre ordre d'idées : en ne permettant pas la suppression du régime constitutionnel dont nous sommes garants et en empêchant ainsi de mettre au pouvoir, contrairement à la volonté du peuple, des hommes qui sont hostiles aux trois puissances sans lesquelles la Grèce n'existerait pas. On a allégué que c'eût été un acte d'intervention dans la politique intérieure ; je me dispense de répondre à cet argument, les traités qui arment la France, la Grande-Bretagne et la Russie étant une réponse qui suffit.

Aussi bien n'est-ce pas la question. Ce qui est clair, c'est que le roi Constantin ne se prêterait pas à un accord sérieux avec nous pour la sécurité de nos mouvements militaires à Salonique. Et si l'on examine de près ce qui se passe en Macédoine, la part faite aux Bulgares dans la campagne contre la Serbie, l'action que se sont réservée les Allemands et les Autrichiens, le texte des informations qui viennent de Berlin, de Sofia et de Constantinople sur l'état des relations entre la Grèce, l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie, on en vient à la quasi-certitude qu'il y a plus que des promesses vagues faites par nos ennemis au beau-frère de Guillaume. Il y a des assurances positives déjà données et des ententes qui se négocient. Peut-être même ces dernières sont-elles déjà conclues en principe.

Le sentiment public en Grèce ne permet pas au roi Constantin de prendre ouvertement parti pour l'Allemagne comme l'eussent désiré certains des ministres de son choix. Mais ce serait, je le crains, nous ménager de nouvelles surprises que de croire que des précautions ne sont pas prises par le gouvernement d'Athènes pour empêcher la Bulgarie et la Turquie de tirer à son détriment de trop gros profits de leur complicité avec les Allemands.

S. P.

Les Grecs négocient avec les Bulgares

Athènes, 9 Décembre.
A la suite des protestations d'amitié répétées des ministres bulgares à la Grèce, on parle de négociations engagées en vue de restituer les églises et les écoles grecques dont les Bulgares se sont emparés dans la Macédoine serbe.

On ignore si la même décision a été prise pour les institutions semblables qui étaient aux mains des Bulgares avant la guerre. Les négociations s'avancent favorablement.

Manceuvre allemande pour la Paix

Zurich, 9 Décembre.
On apprend de Berlin que le Vorwaerts, dans son article de tête, invite les socialistes français à engager des conversations personnelles avec les socialistes allemands pour discuter les conditions de paix éventuelles.

Autant qu'en on peut juger, le chemin de fer de Bagdad ne peut, dans les conditions et les circonstances actuelles, être d'un grand secours pour les Turcs qui, d'ailleurs, avec les soucis de la lutte aux Dardanelles et au Caucase et le projet d'expédition contre l'Egypte, ont déjà assez à faire sans aller se lancer dans des entreprises aventureuses.

Les Anglais n'ont jamais voulu céder le privilège qui, en principe, leur avait été reconnu, de construire le tronçon de la ligne allant de Bagdad au golfe Persique. Des négociations interminables ont été engagées à ce sujet sans qu'aucun résultat positif ait pu être atteint. On discutait encore ferme au moment où la crise actuelle a éclaté. C'est à cette circonstance qu'est dû le fait que la construction du tronçon Bagdad-

Six jours de bonheur pour nos poilus sans famille, à Paris

Des courtes s'étaient fondées pour accueillir à Paris les soldats permissionnaires dont la famille est demeurée dans les régions envahies et qui se trouvaient seuls pendant leurs six jours de permission : l'œuvre des parrains de Reuilly et celle du séminaire de Saint-Sulpice.

C'était bien, mais voici qui va être mieux encore. Désormais, ils dîneront au restaurant, coucheront à l'hôtel, feront des excursions, iront au théâtre, comme s'ils venaient avec de l'argent en poche se promener à Paris. Même, de l'argent, on leur en donne.

D'accord avec M. Malvy, ministre de l'Intérieur, M. Leymarie, son chef de cabinet, demanda au préfet de police de vouloir bien désigner M. Duponnois, commissaire divisionnaire, pour organiser un service de réception dans les aires. M. Duponnois alla trouver directement M. Albert Delors, président de l'Union syndicale des restaurateurs et limonadiers du département de la Seine, et, tout de suite, « l'œuvre de la permission des poilus des régions envahies chez les restaurateurs, limonadiers et hôteliers parisiens » fut fondée. Après s'être entendu avec le comité, M. Delors, que l'idée avait enthousiasmé, écrivit au généralissime.

« Une circulaire sera, nous dit M. Delors, envoyée aux commandants de corps d'armée afin qu'ils fassent figurer dans la permission accordée aux hommes : « Originaire des régions envahies ». En arrivant à la gare du Nord ou à celle de l'Est, le soldat devra qu'il se fasse vérifier sa permission au bureau militaire et le service de la permission sera annexé à ce bureau dirigé immédiatement chez les restaurateurs, limonadiers et hôteliers qui seront inscrits au tableau de poilus permissionnaires.

« Nous avons prévu que nous pourrions recevoir ainsi 120 soldats par jour. Ils seront défrayés de tout, cela va sans dire, déjeuner, dîner, etc... Nous les emmènerons au théâtre et au cinéma, grâce à l'obligeance des directeurs. En outre, des autos-cars de la préfecture de police les conduiront aux châteaux de Versailles et de Fontainebleau, ainsi qu'au musée de l'Armée. Ils coucheront chez nos hôteliers et ils toucheront chaque matin 50 centimes pour leur tabac.

« Cinq mille affiches dues au spirituel crayon de G. Rodon et représentant un restaurateur et sa femme assis à table et tendant les bras à un permissionnaire entrant chez eux, vont être apposées partout.

« Quand ces enfants nous quitteront nous avons l'intention de leur offrir un paquet de vêtements chauds. »

Voilà un très bon projet. Certainement tous les gens de cœur qui habitent Paris voudront contribuer à donner aux poilus sans famille « six jours de bonheur ». — Ch. E.

Le chemin de fer de Bagdad

L'armée anglaise venue des confins de l'Inde et du golfe Persique avait poussé en remontant la vallée du Tigre une pointe hardie sur Bagdad. Une étape de trente kilomètres la séparait à peine de l'antique capitale de l'Arabie, lorsqu'un retour offensif des Turcs vint de l'obliger à se reporter en arrière.

On se demande si nos alliés qui s'étaient ainsi avancés en plein cœur du pays ennemi, ne risquent pas d'être coupés de leur base de communications sur le golfe Persique. Déjà certaines dépêches de source turque, dans le but de grossir la portée du succès obtenu à Ctesiphon, annoncent que, grâce au chemin de fer de Bagdad, des forces importantes vont être transportées en Mésopotamie pour en chasser les envahisseurs et les poursuivre même au-delà des frontières.

Cette voie de communication dont on parle depuis tant d'années est-elle vraiment en état de jouer en la circonstance le rôle qu'on lui prête et l'état-major turc peut-il s'en servir utilement pour assurer le succès d'une campagne offensive de grande envergure tentée de ce côté ?

Autant qu'en on peut juger, le chemin de fer de Bagdad ne peut, dans les conditions et les circonstances actuelles, être d'un grand secours pour les Turcs qui, d'ailleurs, avec les soucis de la lutte aux Dardanelles et au Caucase et le projet d'expédition contre l'Egypte, ont déjà assez à faire sans aller se lancer dans des entreprises aventureuses.

Les Anglais n'ont jamais voulu céder le privilège qui, en principe, leur avait été reconnu, de construire le tronçon de la ligne allant de Bagdad au golfe Persique. Des négociations interminables ont été engagées à ce sujet sans qu'aucun résultat positif ait pu être atteint. On discutait encore ferme au moment où la crise actuelle a éclaté. C'est à cette circonstance qu'est dû le fait que la construction du tronçon Bagdad-



Golfes Péloponnèse n'ait pas encore été entre-

Quant à l'autre moitié de la ligne, les Allemands se sont évertués à mener les travaux aussi activement que possible, mais soit à cause de l'importance des capitaux nécessaires, soit à cause des grandes difficultés de l'entreprise, il s'en faut que leur tâche soit terminée.

On sait que le chemin de fer de Bagdad, destiné à relier Constantinople au Golfe Persique, a son point de départ dans le port de Haïdar-Pacha, sur la rive asiatique de l'Helléspont, presque en face de la capitale de la Turquie. De Haïdar-Pacha jusqu'à Konia, la ligne est désignée sous le nom de chemin de fer d'Anatolie.

A partir de Konia commence la véritable ligne de Bagdad dont le tracé passe par Adana, Alep et Mossoul. De Konia jusqu'à massifs montagneux du Taurus à peu près à moitié chemin d'Adana, la voie est à peu près terminée. Le massif montagneux a opposé un obstacle qui a fallu surmonter en établissant de longs tunnels. Il reste sur ce point une trentaine de kilomètres de ligne à construire.

Au delà du Taurus, la trace traverse encore une région très accidentée où les tunnels et les ouvrages d'art abondent. On y rencontre notamment un tunnel de trois kilomètres à Tiran et le grand viaduc de Herodère. Avant la guerre, les travaux de ce tronçon étaient en plein cours d'exécution.

D'Alep vers Bagdad la ligne n'est exécutée que sur un quart du parcours.

Contre l'Egypte

La préparation de l'attaque allemande contre l'Egypte se poursuit activement.

Comme les ingénieurs allemands n'espèrent pas pouvoir achever le grand tunnel du Taurus entre Konia et Adana avant la fin des hostilités, ils ont transformé les sentiers qui franchissent la montagne sur ce point en une large route praticable pour les voitures et les autos.

D'Alep, un embranchement se détache du chemin de fer de Bagdad pour aller à Damas et continuer ensuite, sous le nom de chemin de fer de la Merjé, vers la Merjé.

Un autre embranchement se détache de celle ligne et conduit à Jérusalem.

Cet embranchement de construction toute récente a été terminé pendant les hostilités. L'inauguration en fut faite au printemps dernier, pour le transport à Constantinople et aux Dardanelles des troupes massées tout d'abord dans la presqu'île du Sinaï en vue de l'offensive contre l'Egypte. L'attaque des Dardanelles par les Alliés obligea l'état-major turc à les rappeler d'urgence.

Grâce aux améliorations apportées aux voies ferrées, ces troupes partirent en 14 jours pour parvenir à destination, alors qu'en antérieurement, il leur aurait fallu deux mois.

Ce transport de troupes a servi d'expérience de mobilisation. Se basant sur les résultats obtenus, l'état-major germano-turc espère pouvoir concentrer en très peu de temps sur le théâtre de la lutte les forces nécessaires pour abattre la domination anglaise en Egypte.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et malgré le rail, il y a encore loin aussi de Monastir et de Constantinople au canal de Suez.

La solidarité des instituteurs

Un grand nombre d'instituteurs de Paris et de la banlieue assistaient, hier après-midi, dans le préau de l'école de garçons de la rue Dussoubs, à l'assemblée générale de l'Aide fraternelle, œuvre fondée dès le début de la guerre par les différentes associations d'instituteurs pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des maîtres tués à la guerre.

L'assemblée avait pour but de leur faire connaître comment sont employées les sommes recueillies.

Les souscriptions, facultatives, sont uniformément de 3 % du traitement des souscripteurs. Ceux-ci sont au nombre d'environ cinq mille.

Les quatre cinquièmes des fonds vont aux veuves des maîtres et disparus, aux instituteurs belges et français réfugiés, et aux instituteurs prisonniers. Le cinquième restant est employé à l'envoi d'objets utiles aux soldats du front et d'objets de literie aux Alsaciens de la région occupée par nous.

L'Aide fraternelle souscrit, en outre, 500 francs par mois à l'œuvre de la constitution des foyers détruits et partiellement fonctionnant d'une coopérative de « Joints bien français ». Enfin le groupement subventionne la cantine parfaitement installée de la gare d'Est.

M. Lefèvre, directeur de l'enseignement à la préfecture de la Seine, qui présidait l'assemblée, a rendu hommage à l'élan de solidarité et à la discipline dont font preuve les instituteurs de Paris et de la Seine.

Les débitants peuvent servir des fruits à l'eau-de-vie

A la suite d'analyses, faites au Laboratoire municipal, de divers espèces de fruits à l'eau-de-vie mis en vente par les débitants de boissons, on a pu s'assurer que ces fruits sont généralement préparés avec des alcools titrant moins de 25 degrés. Le préfet de police vient, en conséquence, contraignant en cela les prescriptions de l'arrêté sur les spiritueux, d'autoriser les débitants à servir ces sortes de consommations.

Pour la Terre Nos soldats mutilés deviennent bergers

Quel travail, quel emploi donner à nos mutilés de la guerre ? Pour la plupart ils sont encore de l'activité à répandre et le soldat se fait aujourd'hui sur une vaste échelle, avec des résultats inattendus, leur ouvre bien des carrières. Il en est une qui convient plus particulièrement à ceux qui sont nés à la campagne et ont vécu dans la préparation du sol. Nous manquons de bergers, créons-en.

Ils sont devenus bien rares ceux qui peuvent assumer la tâche de l'élevage et de la conduite d'un troupeau dans une grande et même dans une moyenne exploitation. Dans plus d'un cas on constate que la race des bergers tend à disparaître, au grand préjudice du troupeau français, si nombreux qu'il aura tant de peine à reconstituer. Pourquoi cette pénurie ? Pourquoi cet exode des ouvriers vers la ville, alors que les bergers, logés et nourris, gagnent en moyenne 1.500 fr. par an, chiffre largement rémunérateur.

M. Meline, frappé des plaintes du monde rural à ce sujet, fonde à Rambouillet, pour les mutilés de la guerre, une école de bergers qui contiendra vingt-cinq places. Elle fonctionnera au début de l'année 1918. Dans d'autres écoles pratiques des sections seront ouvertes dans le même but. Déjà les intentions du ministre ont reçu un commencement d'exécution ; ainsi, à l'école nationale de Faye-Billot (Haute-Marne), vingt mutilés apprennent leur métier et y déploient une adresse surprenante.

Rendons à la terre ceux qui s'en éloignent ; remettons en honneur la profession de berger à la fois saine et lucrative. Depuis bien longtemps on a déserté et les plaintes ne datent pas d'hier. Qu'on se rappelle le beau drame de l'Atlantique et les réflexions du père Planète qui fait valoir dans des tirades inspirées, la beauté séduisante de la vie de berger en face de la nature et constate, cependant, non sans mélancolie, que beaucoup s'en écartent pour étouffer au sein des villes dans l'atmosphère enfumée des usines.

H. GOMOT.

REMISE DE DÉCORATIONS aux Invalides

Prise d'armes, hier, aux Invalides. Le général Cousin a remis la croix d'officier de la Légion d'honneur aux chefs de bataillon Pimont, Bourgeois, Garnier et Vivenot. Il a fait 25 chevaliers de la Légion d'honneur et décerné 118 médailles militaires ainsi que 9 croix de guerre.

A la délégation des Anciens médaillés militaires s'étaient jointes les délégations de la Fédération nationale des Unions et Sociétés d'anciens militaires avec les étendards des cuirassiers de Reichhoffen et de Marsbronn, des chasseurs d'Afrique et du drapeau de la Fédération. Comme délégués au nom de la Fédération, MM. Lemaire, Guillard, Robert, Betteil, Arnold, Martin de Coudé, Barbet de Vaux et Touseh.

La catastrophe de la rue de Tolbiac à la Chambre

La Chambre a voté hier le projet présenté par M. Maurice Viollette sur la législation des enfants dont les parents se sont trouvés, par la mobilisation du père et le décès de ce dernier, dans l'impossibilité de contracter mariage.

D'après cette proposition, tout enfant dont un ascendant décédé sous les drapeaux depuis le 4 août 1914 pourra être déclaré légitime par le tribunal de 1^{re} instance à la condition qu'il résulte, de la correspondance ou de toute autre circonstance, une évidente volonté de légitimer l'enfant, comme aux deux parents.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Navarre sur les causes de la catastrophe de la rue de Tolbiac. M. Navarre dit qu'une fabrique de munitions n'aurait pas dû être tolérée à cet endroit ; on y a, de plus, laissé accumuler un grand nombre d'explosifs, malgré de nombreux avertissements. Le député du 13^e arrondissement demande si des sanctions ont été prises.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat, répond à M. Navarre.

On a établi, dans Paris, dit M. Albert Thomas, un atelier d'explosifs, pourquoi ? Depuis quelques semaines, le grand quartier général était inquiet au sujet du nombre de grenades modernes mises à sa disposition. C'est pourquoi nous avons établi, rue de Tolbiac, un atelier de chargement d'un type de grenades fort apprécié. La Préfecture de Police demanda alors que ces grenades soient enlevées au fur et à mesure de leur fabrication et qu'il ne soit laissé, dans l'atelier, plus de 500 grenades. C'est, en grande partie, grâce à ces précautions que la catastrophe ne fut pas plus importante. D'ailleurs, le gouvernement préparait l'installation de nouveaux ateliers en province. Mais, au moment de l'explosion, il y avait environ 15.000 grenades rue de Tolbiac, des camions automobiles ayant manqué pour leur transport.

M. Albert Thomas s'est livré à une enquête sérieuse, mais il a reconnu que dans tous les services on avait été dominé par l'idée de produire à outrance et il n'a pas cru en conscience pouvoir sévir contre qui que ce soit.

Pour les dommages, le gouvernement laissera aux assureurs et aux assurés le soin de défendre leurs intérêts car, en aucune façon, la responsabilité de l'Etat ne peut être engagée. Il y a évidemment « fait de guerre » et l'Etat était obligé d'installer un atelier de Tolbiac.

Néanmoins, des secours seront distribués aux familles nécessiteuses.

M. Navarre n'insiste pas et l'incident est clos.

La Chambre se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La catastrophe de la rue de Tolbiac à la Chambre

La Chambre a voté hier le projet présenté par M. Maurice Viollette sur la législation des enfants dont les parents se sont trouvés, par la mobilisation du père et le décès de ce dernier, dans l'impossibilité de contracter mariage.

D'après cette proposition, tout enfant dont un ascendant décédé sous les drapeaux depuis le 4 août 1914 pourra être déclaré légitime par le tribunal de 1^{re} instance à la condition qu'il résulte, de la correspondance ou de toute autre circonstance, une évidente volonté de légitimer l'enfant, comme aux deux parents.

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Navarre sur les causes de la catastrophe de la rue de Tolbiac. M. Navarre dit qu'une fabrique de munitions n'aurait pas dû être tolérée à cet endroit ; on y a, de plus, laissé accumuler un grand nombre d'explosifs, malgré de nombreux avertissements. Le député du 13^e arrondissement demande si des sanctions ont été prises.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat, répond à M. Navarre.

On a établi, dans Paris, dit M. Albert Thomas, un atelier d'explosifs, pourquoi ? Depuis quelques semaines, le grand quartier général était inquiet au sujet du nombre de grenades modernes mises à sa disposition. C'est pourquoi nous avons établi, rue de Tolbiac, un atelier de chargement d'un type de grenades fort apprécié. La Préfecture de Police demanda alors que ces grenades soient enlevées au fur et à mesure de leur fabrication et qu'il ne soit laissé, dans l'atelier, plus de 500 grenades. C'est, en grande partie, grâce à ces précautions que la catastrophe ne fut pas plus importante. D'ailleurs, le gouvernement préparait l'installation de nouveaux ateliers en province. Mais, au moment de l'explosion, il y avait environ 15.000 grenades rue de Tolbiac, des camions automobiles ayant manqué pour leur transport.

M. Albert Thomas s'est livré à une enquête sérieuse, mais il a reconnu que dans tous les services on avait été dominé par l'idée de produire à outrance et il n'a pas cru en conscience pouvoir sévir contre qui que ce soit.

Pour les dommages, le gouvernement laissera aux assureurs et aux assurés le soin de défendre leurs intérêts car, en aucune façon, la responsabilité de l'Etat ne peut être engagée. Il y a évidemment « fait de guerre » et l'Etat était obligé d'installer un atelier de Tolbiac.

Néanmoins, des secours seront distribués aux familles nécessiteuses.

M. Navarre n'insiste pas et l'incident est clos.

La Chambre se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

Au Sénat

Au début de la séance présidée par M. Antonin Dubost, M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé, dépose au nom du ministre de l'Intérieur le projet de loi relatif à la taxation des denrées nécessaires à l'alimentation, au chauffage et à l'éclairage.

Le Sénat adopte ensuite un projet de loi concernant la législation des enfants adultérins et s'ajourne à jeudi prochain, 16 décembre.

Hommage à l'héroïsme du maire de Reims

Sous les obus qui, depuis des mois, effritaient sa cathédrale, détruisaient ses maisons, tuent ses habitants, Reims a gardé son calme et sa vaillance.

Elle avait, pour lui donner l'exemple du courage, un maire énergique, M. le docteur Langlet dont le dévouement et le sang-froid n'ont jamais cessé de se manifester, même dans les heures les plus tragiques. Homme admirable, qui vient de recevoir, parmi tant d'autres, l'hommage d'admiration de la Ligue française de l'Enseignement.

A son siège, 3, rue Récamier, le Conseil général de la Ligue remet, en effet, hier soir, à 5 h. 12, à M. le docteur Langlet, sa grande médaille d'honneur.

Ce fut une cérémonie simple, mais émouvante, présidée par M. Poincaré, Président de la République.

M. Dessoye, président de la Ligue, dans une heureuse allocution, dit comment, en pensant à attribuer la médaille de 1915, tous les cœurs des membres du bureau de

la Ligue se tournèrent, d'un mouvement spontané et unanime, vers M. Langlet.

Et s'adressant à l'héroïque maire, il ajouta : « Nous ne vous décernons pas la médaille de la Ligue, nous vous prions de l'accepter. »

Puis, M. Bourgeois, au nom des représentants de la Marne, rendit hommage à la vaillance de M. Langlet qui est dans la Marne le symbole même de la Patrie et qui garde à Reims le drapeau de la France.

M. Painlevé, à son tour, salua la fermeté inflexible du maire de Reims devant l'ennemi : « Grâce à M. Langlet, dit-il, Reims est restée une cité vivante française où règne l'espérance. »

Puis une gentille fillette de douze ans, Mlle Juliette Maquin, élève d'une école du canton de Reims, où habite M. Langlet, vint, au nom de ses petites camarades, exprimer au vénérable maire toute sa reconnaissance et sa grande admiration.

M. Poincaré, Président de la République, remit alors à M. Langlet la médaille de la Ligue en lui renouvelant les chaleureuses félicitations que déjà il lui avait portées à Reims même, dans cet hôtel de ville, meurtri par les obus, témoin de son courage et de son noble dévouement.

Des applaudissements unanimes éclatèrent et ce n'est que lorsque le silence se fut rétabli que M. Langlet put, d'une voix émue par l'émotion, remercier, en des termes heureux, le Président de la République, la Ligue et ses amis qui l'honoraient de cette manifestation inoubliable.

M. Dessoye, président de la Ligue, dans une heureuse allocution, dit comment, en pensant à attribuer la médaille de 1915, tous les cœurs des membres du bureau de

la Ligue se tournèrent, d'un mouvement spontané et unanime, vers M. Langlet.

Et s'adressant à l'héroïque maire, il ajouta : « Nous ne vous décernons pas la médaille de la Ligue, nous vous prions de l'accepter. »

Puis, M. Bourgeois, au nom des représentants de la Marne, rendit hommage à la vaillance de M. Langlet qui est dans la Marne le symbole même de la Patrie et qui garde à Reims le drapeau de la France.

M. Painlevé, à son tour, salua la fermeté inflexible du maire de Reims devant l'ennemi : « Grâce à M. Langlet, dit-il, Reims est restée une cité vivante française où règne l'espérance. »

Puis une gentille fillette de douze ans, Mlle Juliette Maquin, élève d'une école du canton de Reims, où habite M. Langlet, vint, au nom de ses petites camarades, exprimer au vénérable maire toute sa reconnaissance et sa grande admiration.

M. Poincaré, Président de la République, remit alors à M. Langlet la médaille de la Ligue en lui renouvelant les chaleureuses félicitations que déjà il lui avait portées à Reims même, dans cet hôtel de ville, meurtri par les obus, témoin de son courage et de son noble dévouement.

Des applaudissements unanimes éclatèrent et ce n'est que lorsque le silence se fut rétabli que M. Langlet put, d'une voix émue par l'émotion, remercier, en des termes heureux, le Président de la République, la Ligue et ses amis qui l'honoraient de cette manifestation inoubliable.

M. Dessoye, président de la Ligue, dans une heureuse allocution, dit comment, en pensant à attribuer la médaille de 1915, tous les cœurs des membres du bureau de

la Ligue se tournèrent, d'un mouvement spontané et unanime, vers M. Langlet.

Et s'adressant à l'héroïque maire, il ajouta : « Nous ne vous décernons pas la médaille de la Ligue, nous vous prions de l'accepter. »

Puis, M. Bourgeois, au nom des représentants de la Marne, rendit hommage à la vaillance de M. Langlet qui est dans la Marne le symbole même de la Patrie et qui garde à Reims le drapeau de la France.

M. Painlevé, à son tour, salua la fermeté inflexible du maire de Reims devant l'ennemi : « Grâce à M. Langlet, dit-il, Reims est restée une cité vivante française où règne l'espérance. »

Puis une gentille fillette de douze ans, Mlle Juliette Maquin, élève d'une école du canton de Reims, où habite M. Langlet, vint, au nom de ses petites camarades, exprimer au vénérable maire toute sa reconnaissance et sa grande admiration.

M. Poincaré, Président de la République, remit alors à M. Langlet la médaille de la Ligue en lui renouvelant les chaleureuses félicitations que déjà il lui avait portées à Reims même, dans cet hôtel de ville, meurtri par les obus, témoin de son courage et de son noble dévouement.

Des applaudissements unanimes éclatèrent et ce n'est que lorsque le silence se fut rétabli que M. Langlet put, d'une voix émue par l'émotion, remercier, en des termes heureux, le Président de la République, la Ligue et ses amis qui l'honoraient de cette manifestation inoubliable.

M. Dessoye, président de la Ligue, dans une heureuse allocution, dit comment, en pensant à attribuer la médaille de 1915, tous les cœurs des membres du bureau de

Le Grand Emprunt National pour aider nos défenseurs !

Toutes les réserves, toutes les disponibilités que l'on possède doivent, à l'heure actuelle, être prêtées au pays. Ceci s'adresse à tous les Français, quelle que soit leur situation.

Et comme il y a foule à tous les guichets, comme il convient d'épargner son temps à chacun, nous nous référons au petit tableau ci-dessous, au moyen duquel on peut préparer sa souscription à l'avance :

Pour avoir une rente de l'Emprunt pour la victoire

En titres libérés, de 5 f. de 25 f. de 50 f. de 100 f. Il faut verser immédiatement... 87 25 436 25 872 50 1.745 »

En titres non libérés de 5 f. de 25 f. de 50 f. de 100 f. Il faut verser immédiatement... 104. 50 f. 100 f. 200 f. le 15 janvier... 26 f. 130 f. 260 f. 520 f. le 15 février... 26 f. 130 f. 260 f. 520 f. le 15 mars... 26 f. 130 f. 260 f. 520 f. etc., etc.

Les plus modestes épargnants ont ainsi comme les plus gros capitalistes la possibilité d'apporter leur aide à la Patrie.

On sait de plus, que pour souscrire des titres libérés, les déposants aux Caisses d'Epargne ont le droit de prélever la moitié du montant de leur souscription sur leur livret.

En outre, et toujours, pour souscrire en titres libérés, on peut remplacer les espèces par des Bons ou des Obligations de la Défense Nationale ou de la Rente 3 1/2 %.

Tout le monde souscrira donc et en donnant tout ce qu'il peut.

Car pour sortir vainqueur de la plus formidable guerre qui ait jamais éclaté, il nous faut fournir à profusion à nos admirables défenseurs, toutes les armes, tous les engins qui leur sont nécessaires.

Souscrivez à l'emprunt

Souscrivez à notre grand 5 o/o National

Vous avez de l'argent disponible, des Bons et des Obligations de la Défense Nationale ? Souscrivez à des titres de rente 5 % libérés. Pour 87 fr. 25, vous avez 5 f. de rente annuelle. Pour 1.745 francs, vous obtenez 100 francs de rente. Vous placez votre argent à 5,73 % net.

Vous avez des titres de rente de 3 % perpétuelle ? Convertissez-les en 5 %. Le Trésor reprend votre 3 %, pour 88 fr. par 3 fr. de rente, si vous souscrivez deux fois autant en numéraire. Bons ou Obligations de la Défense Nationale. Avec 100 francs de rente 3 %, en versant 4.400 fr., vous aurez droit à 575 fr. de rente 5 %. Vous remettez ultérieurement vos titres de rente 3 %.

Vous avez des fonds à recevoir ? Souscrivez à la Rente non libérée payable en quatre termes :

10 fr. en souscrivant, 26 fr. les 15 janvier, 15 février et 15 mars 1916.

Vous avez des titres en portefeuille (Rentiers français, titres de Chemins de fer français, Obligations de Villes et de Départements, du Crédit Foncier) ? Adressez-vous à la Banque de France ; elle consent des avances de 75 % de la valeur de ces titres.

La Banque de France reçoit vos souscriptions à tous ses guichets de Paris et des départements, tous les jours, dimanche compris, de 9 h. du matin à 4 h. du soir.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

La Ligue se réunira aujourd'hui vendredi à 3 heures.

Courrier des Théâtres

Matinées d'aujourd'hui :

Odéon, à 1 h. 1/2, gala au profit de la « Journée du Poilu ».

Châtelet, à 2 h., répétition générale des *Exploits d'une petite Française*, pièce à grand spectacle, en 4 actes et 25 tableaux, de MM. Lantier et de Gorsse.

Petit-Palais, de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2, exposition de la « Cocarde de Mimi Pinson », concert et réceptions (Mlle Valpreux, M. Yonnel, etc.).

Salle Gaveau, à 2 h. 1/2, au profit des éprouvés de la guerre, gala avec le concours des principaux artistes de Paris.

Ce soir :

Comédie-Française, à 7 h. 3/4, la *Marche Nuptiale*.

Odéon, à 8 h., le *Marriage de Figaro*.

Gaité, à 8 h. 1/2, le *Contrôleur des Wagons-Lits*.

Porte-Saint-Martin, relâche (Mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche, à 7 h. 1/2 ; dimanche, à 1 h. 3/4, *Cyrano de Bergerac*).

Palais-Royal, à 8 h., le *Grand Vainqueur* (Cassive, Villeret), scènes nouvelles, Sacha Guitry, Lyss, Tous les soirs, à 8 h. 3/4 ; matinée dimanche, à 2 h. 1/2. — En matinée, à 3 h., mardi, jeudi, samedi, *Cœur de chez nous*.

Th. du Vaudeville, à 8 h., la *Belle Aventure* (Mlle Laly, M. Delys), tous les soirs, à 8 h. 1/4 ; jeudis, dimanches, à 2 h. 2 h. 1/2).

Bouffes-Parisiens, à 8 h. 1/4, *Kit*.

Ambigu, relâche (Mardi, jeudi, samedi, dimanche, à 8 h. 1/2, dimanche, à 2 h. 1/4, la *Deuxième*).

DERNIÈRE HEURE

Les Français rectifient leur front du Vardar

Salonique, 7 Décembre.
(Retardée dans la transmission).
L'ailée gauche française s'était allongée d'importance pour tâcher de joindre les Serbes qui défendaient la passe de Babouna ; on a dû renoncer à cette tentative, non par manque de détermination de la part des Français ou par manque de résolution de la part des Serbes, mais seulement parce qu'on ne trouvait dans l'impossibilité d'effectuer cette tâche avec les effectifs disponibles alors.

Après la retraite des Serbes, les Français ont rectifié leur ligne, raccourcissant leur front afin d'établir des quartiers d'hiver qu'on pût ravitailler facilement et protéger plus aisément contre le froid.

L'abandon des positions au nord de Demir-Kapou et de Kivrolak et Kavadar constitue un mouvement purement stratégique et nullement nécessité par l'activité des Bulgares.

On fait aujourd'hui que les Français ont fait sauter le tunnel et le pont de Demir-Kapou.

Les Français se replient peu à peu dans un ordre parfait ; ils emportent avec eux tout leur matériel.

Les attaques opérées par les Bulgares sont soutenues par un feu d'artillerie violent, mais leurs attaques ne sont pas poussées vigoureusement.

La situation ne cause nulle part d'inquiétude.

En résumé, les Français se sont retirés légèrement vers l'est pour établir une jonction étroite avec les troupes anglaises fortement établies dans leurs positions fortifiées.

Hier, les Bulgares ont canonné le front anglais, puis ils ont essayé de s'approcher à la faveur du brouillard ; ils ont subi de lourdes pertes causées par les mitrailleuses et se sont retirés immédiatement.

Les pertes anglaises ont été insignifiantes.

Maintenant que l'armée serbe a été rejetée, les Bulgares pourraient concentrer de grandes forces contre les Alliés ; mais il faut savoir si les Allemands, leurs alliés, le permettraient.

Monsieur a donné la preuve que les Bulgares ont abandonné leur esprit d'indépendance, qui était cependant caractéristique. La ville ayant été évacuée par les Serbes, les Bulgares, qui étaient concentrés à 10 kilomètres, attendent pour y entrer pendant 10 jours la venue des Allemands qui arriveraient à marches forcées. Les Bulgares voulaient éviter de froisser les susceptibilités grecques et refusaient d'entrer malgré les prières du métropolitain grec qui leur demandait de préserver l'ordre.

Les Anglais se replient

Londres, 9 Décembre.
(Communiqué du War Office).

Le 6 décembre, les Bulgares, après un violent bombardement, ont attaqué les troupes britanniques à l'ouest du lac de Doiran.

De petits détachements bulgares ont pénétré dans des tranchées avancées, mais ont été immédiatement repoussés à la baïonnette.

Dans la matinée du 7 décembre, les Bulgares ont renouvelé leurs attaques.

Dans la soirée, par suite de la supériorité de leur nombre, nos troupes se sont repliées sur une nouvelle ligne, à la faveur de l'obscurité.

Le 8 décembre, nous avons repoussé avec succès toutes les attaques et nous nous sommes repliés dans la soirée sur une nouvelle position en conformité avec l'agitation générale.

La cavalerie allemande devant Stroumitza

(De notre correspondant particulier).
Tunin, 9 Décembre.

Une dépêche de Salonique, à la Stampa, datée du 7, dit que la cavalerie allemande a fait son apparition dans la ville de Stroumitza. Sur ce front se poursuit une violente canonnade. Sur le front de la Thessalie, les Alliés ont exécuté, pour des raisons stratégiques, un léger repliement.

A Gallipoli, on signale d'autre part une importante reprise d'activité. De nombreux sous-marins allemands démontés traversent par trains spéciaux le territoire bulgare, dirigés en Turquie. Une offensive allemande à Gallipoli devient toujours plus probable.

L'arrière-garde serbe résiste encore à Resna.

Le roi de Serbie en Albanie

(De notre correspondant particulier).
Athènes, 9 Décembre.

On m'informe que le roi de Serbie était ces jours-ci à Amëso, mais qu'il est parti pour une autre ville d'Albanie où il s'installera.

Malgré les grosses difficultés que rencontre l'armée serbe en retraite, sa situation paraît aujourd'hui meilleure que précédemment.

Le programme de M. Romanones

Madrid, 9 Décembre.

Le nouveau président du Conseil a fait les déclarations suivantes :

« Le nouveau cabinet continuera la politique du cabinet précédent ; il observera la plus stricte neutralité à l'égard de tous les belligérants. »

« Il fera tous ses efforts pour faciliter la résolution des problèmes économiques qui ont été présentés au Parlement. »

« Il accepte l'offre du concours de la majorité actuelle, mais s'il ne croyait pas devoir l'utiliser, il convoquerait une nouvelle Chambre. »

« Le nouveau Cabinet résoudra d'abord la réorganisation militaire relative à la défense nationale ; puis les problèmes relatifs à la crise de l'alimentation, du travail, des exportations et du crédit, sans délaisser les autres engagements pris envers l'opinion publique ; mais les problèmes économiques et financiers sont les plus urgents. »

« M. de Romanones a terminé en disant que le Gouvernement continuerait une politique franchement libérale. »

La levée de l'état de siège

M. Paul Mouner, député, a déposé hier au bureau de la Chambre le rapport qu'il a fait au nom de la commission de la législation civile et criminelle chargée d'examiner sa proposition de loi tendant à lever l'état de siège politique déclaré par la loi du 5 août 1914.

M. de Bethmann-Hollweg cherche des excuses à la trahison de son complice Ferdinand de Bulgarie

Genève, 9 Décembre.
Un télégramme de Berlin annonce qu'au Reichstag, devant une salle et des tribunes comblées, le chancelier a fait une revue de la situation. Dès le début, il parle de l'entrée de la Bulgarie dans le conflit européen et cherche à excuser la trahison de son complice : Ferdinand de Bulgarie.

« Depuis que le Reichstag, dit-il, a interrompu ses séances au mois d'août, la Bulgarie a pris part à la guerre. »

« Depuis le début des hostilités, les puissances de l'Entente avaient fait tous leurs efforts pour décider le roi Ferdinand à se ranger à leurs côtés ; on lui promettait libéralement des territoires austro-hongrois, turcs et grecs. Non seulement on lui abandonnait des territoires ennemis et neutres mais la Serbie elle-même, alliée à l'Entente, n'était pas épargnée bien que la Russie ait décidé la guerre pour défendre l'intégrité de la Serbie soi-disant menacée et que les puissances de l'Entente prétendent combattre aujourd'hui pour délivrer ce pays. »

« Afin d'amener la Bulgarie à se ranger aux côtés des puissances de l'Entente, la Serbie devait lui faire des concessions territoriales si considérables qu'elle n'a pu s'y résoudre. »

« La démission s'est alors introduite dans le camp de nos adversaires. »

« Les aspirations nationales justifiées de la Bulgarie en Macédoine avaient été considérablement limitées à l'avantage de la Serbie après la dernière guerre balkanique. »

« Aujourd'hui le roi Ferdinand a tenu la promesse qu'il a faite à son peuple après la deuxième guerre balkanique. »

« Les drapeaux bulgares qui avaient été roulés après une lutte glorieuse mais décevante, flottent librement aujourd'hui sur le pays perdu. »

Le chancelier chante victoire

« Nos troupes ont combattu vaillamment à travers les montagnes de la Serbie, surmontant brillamment toutes les difficultés. »

« Nous les remercions chaleureusement encore une fois ; nous remercions également non seulement nos fidèles compagnons d'armes d'Autriche-Hongrie, mais encore nos nouveaux amis les Bulgares qui ont combattu glorieusement à nos côtés les territoires balkaniques qui leur reviennent. »

« Avec une bravoure héroïque, les Turcs tiennent encore aux Dardanelles, dont M. Asquith prophétisait déjà en été la chute éminente ; aujourd'hui les Dardanelles sont plus fortes que jamais. »

« A Bagdad, également, les Turcs ont maintenu leur ancienne renommée guerrière et infligé aux Anglais une défaite sensible. »

« L'ouverture d'une route vers l'Orient marque une nouvelle étape dans la guerre actuelle. »

« Aussi l'avenir est-il plein de promesses. »

« Grâce à la sage politique du roi Ferdinand, un pont solide est jeté entre les Empires du Centre indissolublement alliés et l'Orient balkanique. »

« Quand la paix sera rétablie, ce pont ne servira plus aux bataillons en marche, il servira aux œuvres de la paix et de la civilisation. (Vifs applaudissements.) »

Une interruption de M. Liebknecht provoque l'agitation.

Comment il travestit l'histoire

« Ce que nos adversaires ont perdu dans les Balkans, dans le domaine politique et

COMMUNIQUE OFFICIEL ITALIEN :

Rome, 9 Décembre.

En divers endroits, le long du front, l'artillerie ennemie a essayé de troubler nos travaux de renforcement ; le tir précis de nos batteries nous a permis de neutraliser son action.

Dans la zone du Mont Negro, à la faveur du brouillard, des détachements ennemis ont fait irruption en rangs serrés dans un de nos retranchements sur le contrefort du Vodil ; mais ils ont été immédiatement repoussés par notre contre-attaque.

COMMUNIQUE OFFICIEL RUSSE :

Petrograd, 9 Décembre.

En quelques endroits du front de Rigga, action réussie de notre artillerie contre des batteries ennemies qu'elle a réduites au silence.

Au sud d'Iskiul, les Allemands ont projeté des gaz suffoquants dans nos tranchées.

COMMUNIQUE OFFICIEL MONTÉNEGRIEN :

Après un combat de plusieurs jours contre les troupes serbes, les Autrichiens réussissent à occuper Ipek.

Pas de changement sur les autres fronts.

Le 8 décembre, un aéroplane autrichien a jeté trois bombes sur Scutari. Un soldat serbe a été tué.

Il est inexact, comme l'ont annoncé plusieurs journaux, que le roi Pierre se trouve à Scutari.

COMMUNIQUE OFFICIEL BRITANNIQUE

En dépit du mauvais temps, nos aviateurs ont pu faire œuvre utile. Deux avions, partis en reconnaissance le 5 courant, ne sont pas rentrés.

Au sud d'Arras, au cours d'une petite opération, un de nos détachements pénétrant dans une tranchée ennemie, en chassa les occupants à coups de grenades et rejoignit nos lignes après avoir accompli sa mission.

La destruction de réseaux de fils de fer et de parapets ennemis en différents points de notre front par notre artillerie continue.

En réponse à un bombardement heureux de positions ennemies auprès de Pilkem, le 8 courant, les Allemands ont bombardé Ypres et ses environs, y causant peu de dégâts.

A l'ouest de Pricourt, nous avons fait exploser avec succès une importante mine. Hier, auprès de Givenchy, une mine ennemie a enlevé deux de nos hommes qui furent néanmoins dégagés à temps.

COMMUNIQUE OFFICIEL BELGE :

Quelques actions d'artillerie peu importantes sur le front de l'Yser. Nous avons réduit au silence une batterie ennemie au nord de Dismude et empêché la consolidation des tranchées allemandes vers Woumen.

militaire, ils cherchent à le compenser par une politique de force à l'égard des Etats neutres ; ils restent ainsi fidèles aux principes qu'ils ont toujours suivis.

« Aujourd'hui, c'est le tour de la Grèce. »

« D'abord, quand les troupes ont débarqué à Salonique, les puissances de l'Entente ont prétendu que la Grèce les avait appelées à son secours ; plus tard, M. Venizelos lui-même a déclaré expressément à la Chambre hellénique que les débarquements n'avaient rien à faire avec la question posée auparavant aux puissances de l'Entente, à savoir si elles étaient disposées à fournir à la Grèce un secours de 150.000 hommes contre la Bulgarie. »

« C'est de leur propre initiative que l'Angleterre et la France ont commencé à débarquer des troupes à Salonique et elles continuent à le faire malgré les énergiques protestations du gouvernement grec. »

« Maintenant, les Anglais et les Français se comportent à Salonique, comme s'ils étaient les maîtres du pays. »

« Nous assistons à ce spectacle intéressant des ennemis du militarisme prussien qui tirent parti de la maîtrise de la flotte britannique comme d'une menace brutale pour obliger le gouvernement grec à violer ses devoirs d'Etat neutre. »

« On a commencé par extorquer à la Grèce une promesse de neutralité bienveillante ; quand ce principe a été établi, on en a poursuivi l'application en demandant à la Grèce de retirer ses troupes de Salonique et des environs et de laisser aux troupes de débarquement la libre disposition des installations du port, d'abandonner les chemins de fer et les routes de Salonique à la frontière pour effectuer les transports militaires, enfin d'accorder une entière liberté pour prendre des mesures militaires de tous genres dans les eaux territoriales grecques. »

« Voilà ce que les puissances de l'Entente appellent une neutralité bienveillante. »

« Malgré les difficultés de la situation, le gouvernement grec a résolu de respecter la neutralité conformément à la volonté, à la dignité et à l'indépendance de la Grèce, ainsi que dans son propre intérêt. »

« L'affaire n'est pas encore liquidée. »

La haine de l'Angleterre

« Avec une habileté raffinée, l'Angleterre a proclamé à la face du monde qu'elle avait pris les armes pour secourir la Belgique violée et qu'elle avait mission d'infliger à l'Allemagne, pour cette violation, une sévère punition. »

« En agissant ainsi, l'Angleterre veut faire des effraies dans le monde. »

« Peu à peu, elle a cessé de prétendre qu'elle faisait la guerre uniquement pour aider la Belgique ; tout le monde sait que la politique d'encerclement pratiquée par l'Angleterre et, dans la suite, sans que le parlement ait été consulté, les obligations contractées à l'égard de la France, alliée de la Russie, ont été les mains au gouvernement britannique, à tel point que sir Edward Grey n'a pas pu se résoudre à le mettre en garde contre la guerre, et que, quand la mobilisation russe est déterminée le conflit, il a décidé la participation de son pays à la lutte, de plein gré ou à regret, je n'ai pas à me prononcer là-dessus, avant même qu'il ait été question de la neutralité de la Belgique. »

Un gardien de la paix blesse un gendarme et un garde républicain

Dans l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, hier, vers midi, le gardien de la paix Michel Maratrat, devenu subitement furieux, parcourait les couloirs de l'hôtel brandissant un revolver en criant qu'il était poursuivi par des espions et qu'il voulait en débarrasser la patrie.

Rencontrant deux soldats de la 22^e section, qui passaient à ce moment, Maratrat déchargea sur eux son arme, sans les attendre, fort heureusement. Mais, un gendarme et un garde républicain, accourus au bruit, voulurent s'emparer du gardien de la paix. Celui-ci se retourna aussitôt contre les nouveaux venus, qu'il abattit de deux coups de son browning.

Le premier, Léopold Gourlon, est un gendarme détaché de la prévôté du gouvernement militaire de Paris, le second, Henri Rodin, âgé de 27 ans, est garde républicain à la caserne Schomberg.

L'état des deux victimes est très grave, mais non désespéré. Elles ont été admises à l'hôpital Necker. Quant au fou meurtrier, qui n'a été muni que de quelques balles de plomb, il a été conduit à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Le prétendu conte n'était qu'un ouvrier mécanicien

Depuis trois mois les grands hôtels du centre de Paris étaient victimes d'un escroq qui opérait de la façon suivante. Bien mis, il arrivait le samedi soir à la nuit, avec une valise en cuir de Russie sur laquelle était imprimée une couronne de comte. Il retournait sa chambre, se donnant tantôt comme le comte de Bure, tantôt comme un journaliste connu, et se faisait servir à dîner, puis au moment de payer s'apercevait qu'il n'avait plus de monnaie. De sa valise il sortait des liasses de titres et disait à la caissière :

« C'est la guerre ! je suis obligé de vendre mes valeurs, mais ce soir les changeurs sont fermés. Et il faut que je sorte. Ne pourriez-vous pas me prêter dix ou vingt louis d'ici lundi ? »

Chaque fois on lui donnait ce qu'il demandait, trop heureux d'être agréable à un client aussi riche. Et le lendemain le comte et sa valise avaient disparu.

On vient d'arrêter l'un et de saisir l'autre dans un grand hôtel du boulevard des Capucines. Il s'agit d'un ouvrier mécanicien de 17 ans, nommé Benjamin. Sa valise contenait pour trois millions et demi de titres, valeur d'émission, mais dont on tirerait difficilement vingt francs au marché des « pieds humides ».

Ce jeune et trop ingénieux escroc est au Dépôt. On estime qu'il a volé plus de deux cent mille francs.

Informations Politiques

La Chambre siégerait trois jours par semaine à la conférence des présidents de groupes de la Chambre des députés a décidé de soumettre à l'approbation de ses membres que trois séances soient tenues par semaine : les mardi, jeudi et vendredi.

Le commerce avec l'ennemi. — La commission des douanes de la Chambre a examiné, hier, divers communications qui lui étaient parvenues concernant l'industrie française en France, grâce à des complications obtenues en pays neutres, d'articles de l'industrie allemande à peine démarqués, et la répercussion dans le commerce avec notre industrie française la taxe de 33 % mise en Angleterre sur les objets de luxe, notamment les automobiles.

CE QUE DIT la presse étrangère

La Roumanie attend son heure

De la Gazette de Francfort :

On a l'impression que la Roumanie ne veut pas maintenir sa neutralité jusqu'à la fin de la guerre. Les déclarations de M. Brătianu et de ses amis font plutôt croire que la Roumanie cherche à laisser intact le plus longtemps possible sa puissance militaire pour mieux choisir le moment d'intervenir. Ce moment ne semble pas encore venu pour le gouvernement ; mais la fourniture de blé et de céréales de la Roumanie aux puissances centrales ne doit nullement être considérée comme un acte d'amitié de celle-ci à leur égard. Les prix énormes que la Roumanie se fait payer prouvent qu'il ne s'agit que de l'exploitation de la situation actuelle. Il ne s'agit nullement de sympathie, celle-ci allant plutôt à l'Entente ainsi qu'il ressort des paroles de M. Brătianu.

A TRAVERS PARIS

Suroiliez les balances !

Des plaintes étaient parvenues depuis un certain temps contre des commerçants, des vendeurs aux divers marchés de quartier et des marchands des quatre-saisons, pour tromperie sur le poids de la marchandise. De nombreuses ménagères s'étaient aperçues en effet que les papiers interposés entre les plateaux des balances et les denrées elles-mêmes étaient d'une épaisseur exagérée et même en plusieurs endroits ces marchands mettaient à profit la pente de certaines voies pour rompre l'équilibre des balances en leur faveur.

Enfin la plupart des commerçants ont l'habitude, qui était du reste acceptée par leurs clients, de ne donner que 120 grammes au lieu de 125 grammes pour le quart. Les commissaires du service de la répression des fraudes à la préfecture de police ont reçu l'ordre d'exercer une surveillance très active sur ces agissements répréhensibles et de dresser procès-verbal aux délinquants qui seront déçus au parquet.

Comme le petit Poucet...

Un épier de la rue des Martyrs constatait hier après-midi à son étalage la disparition de deux sacs de cinquante kilos de haricots. Il inspecta l'horizon mais les voleurs avaient disparu... pas sans laisser de traces toutefois, car le commerçant remarqua dans la direction du sommet de la butte, des haricots, qui suivit cette piste qui le conduisit tout droit au 24 de la rue des Trois-Frères, où elle s'arrêtait.

« N'avez-vous pas vu deux hommes rentrer ici avec chacun son sac sur le dos ? demanda-t-il à la concierge. »

« Oui, tout à l'heure, répondit celle-ci, deux de mes locataires sont montés chez eux au troisième avec un sac sur l'épaule. L'épicerie courut chercher un agent et celui-ci arrêta quelques minutes après Jean Delusac, 19 ans et Edmond Leleu, 25 ans 1/2, se disant employés de commerce, et qui en présence du corps du délit ne purent nier leur vol. M. Leflès, commissaire de police de Clignancourt, les a envoyés au Dépôt.

En changeant des billets de banque bulgares

Un homme, d'allure très modeste, se présentait, hier matin, dans une banque de la rue Réaumur, demandant à changer pour 1.300 francs de billets bulgares contre de l'argent français. Questionné sur la provenance de ces billets dont plusieurs étaient tachés de sang, il s'embarrassa dans des explications qui parurent suspectes au changeur. Des gardiens de la paix furent appelés et l'individu fut conduit au commissariat de police du quartier du Mail. A M. Gaubert, qui l'interrogeait, il déclara s'appeler Hector Noëtz, âgé de 48 ans, demeurant 2, rue de Poitou.

Il avoua que les billets lui avaient été envoyés par son fils qui se trouve actuellement en Serbie.

Une auto renversée une voiture d'enfant

Une auto, conduite par le chauffeur Florent Pizanello, demeurant 44, rue des Ternes, a renversé, en tournant brusquement la rue Censier, une voiture d'enfant dans laquelle se trouvait un bambin de deux ans.

L'enfant est tombé sur le trottoir, contusionné sans gravité au visage. La bonne qui gardait le bébé s'est évanouie. Elle a été conduite dans une pharmacie voisine où, après avoir reçu ses soins, elle a pu regagner le domicile de ses parents.

Un cheval cabré sur la terrasse d'un café

Un cheval attelé à une voiture de place ayant été subitement effrayé, a sauté, hier après-midi sur le trottoir, boulevard Saint-Michel, en face le numéro 3, où il s'est abattu, brisant dans sa chute plusieurs guéridons et chaises placés à la terrasse d'un café. Le voyageur qui occupait la place, M. Gabriel Campan, demeurant 117, rue Caulaincourt, a été blessé au genou. Il a pu cependant, après les premiers soins, regagner son domicile. Le cheval a été conduit chez un vétérinaire, quant à la voiture, c'est dans un piteux état qu'elle a été ramenée à son propriétaire.

Le flair de l'agent

Le gardien de la paix Gaudin aperçut, hier soir, vers onze heures, rue Poncey, un individu chargé d'un sac volumineux. Il l'interrogea. L'homme déclara que le sac contenait des tuyaux de plomb qu'on lui avait commandé de transporter rue de Vanves. Il déclara se nommer François Vanvering, âgé de 19 ans, demeurant 60, rue Didot. Il refusa de dire chez qui il transportait cette marchandise. Ne doutant plus qu'il n'eût affaire à un cambrioleur, l'agent le mena au poste et réussit à arrêter deux autres individus, mais les complices du flou, nommés Charles Mauchey, 18 ans, et Louis Rougon, 15 ans. Ceux-ci avouèrent que le plomb avait été volé rue de la Gaité. Les trois complices ont été envoyés au Dépôt.

Trafiants de cocaïne arrêtés

Une nouvelle bande de trafiquants de cocaïne, plusieurs étrangers, vient d'être arrêtée par les soins des inspecteurs spéciaux de M. Thierry, commissaire de police du quartier Saint-Georges. Ce sont : Marco Schard, 24 ans, 37, rue de Constantinople, citoyen suisse ; Arthur Benfeld, 24 ans, sujet roumain ; 71, rue de Dami, à Barmy ; et Joseph Zémou, 30 ans, sujet roumain, et Joseph Zémou, 30 ans, Algérien. Ils ont pris le chemin du Dépôt.

Le pantalon indiscret

Des inspecteurs se présentaient hier 42, rue d'Orsel, pour arrêter un déserteur dont la présence leur était signalée chez une jeune femme. Ils trouvèrent bien l'individu, mais le déserteur point. Comme ils allaient se retirer, l'un d'eux avisa un pantalon rouge qui dépassait du lit. C'était le bas d'un pantalon de chambre et bientôt le déserteur, Emile Vigon, 28 ans, était retrouvé caché dans la baignoire.

Capture d'une bande de cambrioleurs

Trois individus, nommés Maurice Fernan, âgé de 17 ans et demi, demeurant 212, rue Saint-Maur ; Désiré Goudin, 19 ans, même adresse ; et Arthur Nozella, 22 ans, 172, Faubourg-Saint-Martin, avaient commis, la veille, un vol au Syndicat général de l'imprimerie, 9, rue de Savoie. Par effraction, ils s'étaient introduits dans la maison et s'étaient emparés d'une somme de 800 francs. Ils ont été arrêtés hier matin par deux femmes qui étaient en possession de 720 francs sur les 800 francs volés. Ce sont les nommées Irma Fernan, 21 ans, et Mélanie Goudin, sœurs de ceux des cambrioleurs. La bande entière a été mise à la disposition de la justice.

Coiffion entre voiture et tramway

Avenue d'Italie, en face le n° 152, une voiture dans laquelle se trouvait Marcel Rondin, âgé de 17 ans, demeurant à Villejuif, chemin de Gournay, a été heurtée, hier après-midi, par un tramway de la ligne du Châtelet. Le jeune Rondin, projeté hors de la voiture, a été relevé par un coiffeur qui se trouvait à l'hôpital Cochin.

Intéressants pourparlers russo-belges

La mesure que projette le gouvernement belge pour empêcher nos envahisseurs, déjà gorgés de notre or, de frapper les absents d'une nouvelle taxe au dépourvu. Simplement une entente spéciale avec la Russie, en vue de représailles du fisc moscovite sur les propriétés des Allemands absents de l'empire du tsar. C'est notre confrère La Métropole qui annonce des négociations dans ce sens et voici les excellentes raisons qui autorisent à le croire :

De toutes les puissances ligées contre les rapaces, la Russie est privilégiée sous le rapport des gages. Sur son immense territoire, dans ses régions industrielles, caennales et méditerranéennes notamment, elle défend par suite de la guerre, infiniment plus de propriétés allemandes que l'Allemagne ne détient de propriétés prises en Pologne, ou toutes les grandes banques, fabriques, etc., sont hostiles à l'Allemagne que les Tuteurs, ayant mené d'appliquer la taxe sur les absents aux Russes-Polonois émigrés devant le flot barbare, il a suffi que la Russie fit le geste de frapper réciproquement les propriétés des Belges absents des autres parties de l'empire, pour amener la « Kultur » à se désister. Il n'est pas excessif d'espérer le même effet du même geste du gouvernement du tsar pour obliger maintenant les vautours d'outre-Rhin à lâcher la proie que sont devenus pour eux immeubles et meubles des Belges réfugiés en pays alliés.

D'autre part, l'intérêt de solidarité qui lie tous les Etats de l'Entente est particulièrement visible en l'espèce. C'est par ses indignes exactions en Belgique, où elle ne connaît plus de frein, que l'Allemagne est en train de se ravitailler en argent, de reculer de mois en mois, l'échéance de sa banqueroute. Il est temps qu'on réagisse pour le bien général, autant que pour celui de la Belgique. Et la Russie est d'autant plus disposée à réagir dans ce sens que la petite Belgique se montre à son égard un allié plein d'empressement et de bon vouloir puisque de nombreux spécialistes belges, envoyés chez elle par notre gouvernement, y travaillent d'arrache-pied à la fabrication d'artillerie et de munitions pour les vaillantes armées de Nicolas II. L'instant paraît donc proche où le hola va être mis par une main puissante à la cure des rapaces en terre wallonne et flamande.

Gérard Harry.

En guise d'obole pour notre souscription en faveur du pauvre soldat belge en congé, M. E. Sabbe m'adresse généreusement, pour être offerte en vente, la reproduction en aquarelle de 34x24 centimètres d'une de nos cartes postales représentant les ruines de la rue de Bruxelles, à Louvain. Cette aquarelle est à la disposition de qui nous en offrira le meilleur prix, à verser à notre souscription.

La réglementation du prix du charbon

Nous avons parlé à diverses reprises des intentions de M. Durafour

Nouillettes Lucullus

RIVOIRE et CARRET



MARCHÉ AUX BESTIAUX DE LA VILLETTE

du Jeudi 9 Décembre

Bœufs. — Il y avait 1.913 têtes de gros bétail sous le hait. Les cours ont été soutenus. Les bœufs de boucherie ont été vendus 1 fr. 13 à 1 fr. 20 le demi-kilo net, 10 fr. 63 à 0 fr. 72 le demi-kilo net, et les sortes ordinaires et inférieures 1 fr. 06 à 0 fr. 85 le demi-kilo net (0 fr. 54 à 0 fr. 44 le demi-kilo net).

Vaches. — Les vaches ont été vendues le même prix que les bœufs.

Taureaux. — Les taureaux ont été achetés de 1 fr. 06 à 0 fr. 93 le demi-kilo net (0 fr. 63 à 0 fr. 46 le demi-kilo net) suivant qualité.

Veaux. — Il y avait 749 veaux sur le marché. Les cours sont demeurés presque les mêmes.

Moutons. — Les moutons ont été achetés de 1 fr. 45 à 1 fr. 55 le demi-kilo net (0 fr. 87 à 0 fr. 95 le demi-kilo net) et les sortes ordinaires et inférieures 1 fr. 34 à 1 fr. 09 le demi-kilo net (0 fr. 67 à 0 fr. 55 le demi-kilo net).

Porcs. — Il y avait 3.660 porcs inscrits au tableau. Les prix ont été maintenus.

Les porcs de très bonne qualité ont été vendus 1 fr. 23 à 1 fr. 33 le demi-kilo net (0 fr. 89 à 0 fr. 93 le demi-kilo net) et les sortes ordinaires et inférieures 1 fr. 23 à 1 fr. 03 le demi-kilo net (0 fr. 86 à 0 fr. 72 le demi-kilo net).

FER BRAVAIS contre l'ANÉMIE
100 capsules, 400 mg.

LA TEMPÉRATURE

Hier à Paris, la pluie est tombée sans interruption, accompagnée d'un vent assez violent. Aujourd'hui vendredi 10 décembre, 34^e jour de l'année, 5^e jour de la lune.

Soleil. — Lever, 7 h. 34; coucher, 3 h. 32.

Lune. — Lever, 10 h. 34; coucher, 8 h. 25.

Thermomètre. — 5 h. matin, 10°; 6 h., 11°; 9 h., 13°; midi, 14°; 3 h. soir, 14°; 6 h., 12°; 9 h., 15°; minuit, 14°.

Prévisions. — En France, un temps doux et pluvieux est encore probable.

BOURSE DE PARIS

JEUDI 9 DÉCEMBRE 1915

Le marché fait preuve de lourdeur dans son ensemble. La Rente française 3 % conserve le cours de 84,50, le 3 1/2 est en reprise de 0,05 à 91,05. Les Fonds d'Etat étrangers sont lourds. Valeurs bancaires, industrielles et Chemins de fer intralés. Rio sans changement.

En Banque, marché irrégulier. De Beers en reprise. Américaines et caoutchoutières soutenues. Mines d'Or et Valeurs industrielles russes faibles.

VALEURS	Cours précédent	Cours du jour	VALEURS	Cours précédent	Cours du jour	VALEURS	Cours précédent	Cours du jour
Fonds d'Etat Français et fonds garantis			Actions			Communaux 1904		
3 %	84,50	84,50	Banque de France	4.100	...	Foncières 1909	190	...
3 1/2	91,05	91,05	Crédit de l'Algérie	3.375	...	Communaux 1911	186 50	185
3 % 1914	74,70	74,70	Crédit de Paris	885	...	Foncières 1912	389	...
3 % 1915	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Foncières 1913	385	...
3 % 1916	74,70	74,70	Crédit Lyonnais	914	910	Foncières 1914	385	...
3 % 1917	74,70	74,70	Crédit Mobilier Français	325	...	Int 4 %	368	396
3 % 1918	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1919	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1920	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1921	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1922	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1923	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1924	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1925	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1926	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1927	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1928	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1929	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1930	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1931	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1932	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1933	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1934	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1935	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1936	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1937	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1938	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1939	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1940	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1941	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1942	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1943	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1944	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1945	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1946	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1947	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1948	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1949	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1950	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1951	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1952	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1953	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1954	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1955	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1956	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1957	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1958	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1959	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1960	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1961	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1962	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1963	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1964	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1965	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1966	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1967	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1968	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1969	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1970	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1971	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1972	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1973	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1974	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1975	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1976	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1977	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1978	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1979	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1980	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1981	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1982	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1983	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1984	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1985	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1986	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1987	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1988	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1989	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1990	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1991	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1992	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1993	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1994	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1995	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1996	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1997	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1998	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 1999	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2000	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2001	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2002	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2003	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2004	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2005	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2006	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2007	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2008	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2009	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2010	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2011	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2012	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2013	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2014	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2015	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2016	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2017	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2018	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2019	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2020	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2021	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2022	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2023	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2024	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2025	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2026	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2027	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2028	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2029	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2030	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2031	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2032	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2033	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2034	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2035	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2036	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2037	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2038	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2039	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2040	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2041	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2042	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2043	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2044	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2045	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...	Int 4 1/2 %	359	384
3 % 2046	74,70	74,70	Crédit de l'Inde	690	...			